

Portrait du territoire

Les enjeux de conservation des MHH de l'agglomération de Québec sont intrinsèquement liés à son contexte socioéconomique et environnemental. En dressant le portrait de ces deux composantes, les objectifs de conservation peuvent être élaborés de manière réaliste et cohérente.

Contexte socioéconomique

DÉMOGRAPHIE

L'agglomération subit actuellement une forte croissance démographique. D'ici 2036, il est estimé que 25 880 nouveaux ménages s'établiront sur son territoire. Ces derniers nécessiteront l'implantation de 11 210 maisons et duplex ainsi que 16 490 appartements ou condos. Cela pose différents défis en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Cette croissance démographique s'observe également dans les MRC périphériques à l'agglomération de Québec.

ÉCONOMIE

Depuis près de vingt ans, l'économie de l'agglomération est l'une des plus concurrentielles et dynamiques au Canada malgré la rareté de la main-d'œuvre et le vieillissement de la population. Les PIB régionaux sont associés aux secteurs de l'assurance et des services financiers, du commerce de détail et de gros, de la fabrication, des services gouvernementaux, des services immobiliers, du tourisme et de la culture.

Ainsi, au sein de la trame urbaine, des espaces doivent être réservés pour les différents usages commerciaux et industriels. D'ailleurs, au niveau industriel, les besoins en espaces adaptés sont en hausse constante et la recherche de terrains adéquats constitue un défi de taille. Le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr) identifie trois nouveaux sites ciblés pour l'implantation d'espaces industriels. Néanmoins, il est anticipé que ces espaces ne répondront pas à la demande projetée pour les dix prochaines années.

D'ici 2036, il est estimé que **25 880** nouveaux ménages s'établiront sur son territoire.

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

L'aménagement et le développement du territoire doivent être planifiés en considérant les différentes composantes spatiales présentes dans l'agglomération telles que :

- » La topographie accidentée, particulièrement présente dans la couronne nord de l'agglomération, dont environ 2 330 hectares sont susceptibles de comporter une forte pente;
- » La zone agricole permanente, totalisant 12 413 hectares soit 22% de l'agglomération, concentrée à l'ouest du territoire dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, mais également présente au cœur des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg;
- » Les prises de captage d'eau potable de surface et leur bassin versant de même que les prises de captage d'eau potable souterraine, municipales ou privées, alimentant plus de 20 personnes, sensibles aux activités et usages y étant réalisés;
- » Les petits secteurs à potentiel karstique, totalisant 24 hectares, localisés dans les arrondissements de Charlesbourg et de Beauport;
- » Les milieux humides et hydriques ainsi que les milieux naturels d'intérêt écologique présentés ci-dessous.

Contexte environnemental

Québec est une ville d'eau. Le territoire de son agglomération est sillonné par de nombreux cours d'eau aux caractères très distinctifs et aux écosystèmes uniques. Ce patrimoine naturel constitue une ressource et un attrait indéniables pour la région. À ces cours d'eau s'ajoutent des zones inondables, des milieux humides ainsi que des milieux naturels d'intérêt.

COURS D'EAU

Le territoire de l'agglomération de Québec abrite 1 410 kilomètres de cours d'eau ainsi que 1 890 kilomètres de fossés. De nombreux cours d'eau d'importance terminent leur course dans le fleuve Saint-Laurent soit les rivières Montmorency, Beauport, Saint-Charles, du Cap-Rouge, Charland, du Curé, des Roches et Desrochers (2), également la décharge du lac Saint-Augustin ainsi que les ruisseaux de la Dame-Blanche, du Moulin et des Îlets.

Les grandes rivières du territoire sont alimentées par de nombreux tributaires qui représentent environ 70% de la longueur totale du réseau hydrographique. Certains tributaires présentent des tailles plus modestes et peuvent même être asséchés ponctuellement en période estivale. Il n'en demeure pas moins que ces petits cours d'eau sont essentiels pour acheminer une eau de qualité aux grandes rivières.

Les cours d'eau qui sillonnent le territoire ont été façonnés par les usages passés et actuels réalisés en marge de ces milieux, mais également dans leur bassin versant. L'importante proportion de surfaces imperméabilisées dans de nombreux bassins versants du territoire favorise des crues accélérées, des étiages plus fréquents, des enjeux d'érosion ainsi qu'une réduction de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Le territoire de l'agglomération de Québec abrite **1 410 km** de cours d'eau.

ZONES INONDABLES

La zone inondable correspond généralement à un espace relativement plat et adjacent au chenal principal d'un cours d'eau. Il peut être submergé périodiquement lors de périodes de fonte de neige ou d'évènement de pluie intense et prolongé. Ces espaces accueillent naturellement l'eau qui excède la capacité de stockage normale des cours d'eau. Il est important de souligner que presque tous les cours d'eau possèdent de telles zones inondables. Néanmoins, la majorité ne présente pas d'enjeux liés à la sécurité civile, car on n'y retrouve pas de personnes ni de biens exposés à l'eau.

Dans l'agglomération, les zones inondables couvrent 720 hectares¹ sur le territoire. Les zones inondables peuvent parfois atteindre 500 à 1 000 mètres en marge d'un cours d'eau. C'est le cas de la rivière Saint-Charles dans le secteur du parc des Saules, ou en amont de la prise d'eau de Québec, entre le château d'eau et le lac Saint-Charles.

Ces secteurs sont peu urbanisés et présentent donc moins de problématiques pour la sécurité des personnes et des biens. À l'inverse, la zone inondable de la rivière Lorette, localisée dans la trame urbaine, a connu des épisodes récents d'inondation affectant les citoyens, les bâtiments et les infrastructures. À cet égard, de nombreuses mesures de mitigations ont été implémentées dans le bassin versant de cette rivière afin d'y réduire la récurrence et les impacts des inondations.

¹ Ces superficies excluent les zones inondables du fleuve qui ne sont pas cartographiées.

MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides sont des sites saturés d'eau ou inondés durant une période suffisamment longue pour influencer le sol et la végétation qui les composent. Ils peuvent prendre la forme de marais, de marécages, de tourbières ou d'étangs.

Dans l'agglomération, les milieux humides ont été évalués à près de 44 km², soit un peu moins de 8 % du territoire. Au total, il est estimé qu'environ le tiers (30 %) des superficies de milieux humides se situe dans le périmètre d'urbanisation et un autre tiers (28 %) se situe dans la zone agricole permanente.

Les marécages et les tourbières sont les milieux humides les plus répandus sur le territoire et correspondent respectivement à 46 % et 34 % des superficies totales de milieux humides, alors que les marais et les étangs sont beaucoup plus rares.

À travers divers choix d'aménagements et de développement, plusieurs phénomènes ont contribué à la détérioration de ces milieux, et limitent leur capacité à réaliser leurs fonctions écologiques, tels que la fragmentation des milieux et l'aménagement visant le drainage des terres.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Divers territoires d'intérêt écologique ont été identifiés par l'agglomération de Québec². Ces milieux sont variés et certains présentent un intérêt pour la biodiversité, et abritent une faune et une flore riches. D'autres constituent des lieux naturels fortement prisés par les citoyens, permettant la réalisation d'activités récréatives en nature, ou favorisant la contemplation de paysages diversifiés. On peut penser tant à la réserve naturelle du Marais du Nord (un endroit privilégié pour observer de nombreuses espèces d'oiseaux) qu'au parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles (un corridor naturel de fraîcheur traversant des milieux fortement urbanisés).

L'agglomération de Québec compte 94 territoires d'intérêt écologique.

Conclusion

Les milieux humides et hydrique doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, au bénéfice de toute une région. Les coûts associés à la perte de leurs fonctions écologiques peuvent vite surpasser les avantages à court terme entraînés par leur détérioration ou leur destruction.

2 AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC. 2019. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Volume, Québec, 233 p.